

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER



## AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-311

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, le règlement suivant :

**Règlement numéro 2019-311**, intitulé : « *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-002 CONCERNANT LES SÉANCES DU CONSEIL ET LA RÉGIE INTERNE* ».

Ce règlement vise à modifier l'article 25 de ce règlement de façon à ce que, lors des séances publiques, les résolutions (motions) soient lues par les conseillers municipaux, suivant un ordre de lecture préétabli.

Ledit règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019.

La greffière,

M<sup>e</sup> Natacha DUPUIS-CARRIER

NDC/cp